



A nimateur S oigneur A ssistant

Et les métiers du Tourisme Équestre

Fiche réalisée avec la collaboration de professionnels et de formateurs

Mai 2009

Le S ecteur E questre

Les métiers du cheval, et, de manière générale, tous les métiers liés aux animaux, font rêver. Mais, pour concrétiser ce rêve, il faut accepter la réalité : embauches rares, conditions de travail difficiles, salaires peu attractifs, installation coûteuse et contraignante...

On distingue plusieurs grandes familles de métiers dans le secteur du cheval :

▷ Les Courses et la compétition

- Le Jockey participe aux courses
- Le cavalier professionnel participe aux compétitions hippiques
- Le lad, sous le contrôle de l'entraîneur, s'occupe du cheval (pansage, alimentation, nettoyage, entraînement...)
- L'entraîneur s'occupe de l'entraînement, mais aussi de l'hébergement et de la gestion financière

▷ L'Élevage

- L'éleveur est avant tout un exploitant agricole qui élève des chevaux pour les vendre.

▷ Le Tourisme équestre

Le tourisme équestre est né récemment avec l'explosion du tourisme vert. Peu à peu, le secteur se professionnalise (ce qui explique la refonte des diplômes) permettant une augmentation des possibilités d'emploi. Le tourisme équestre reste sans doute le secteur le plus ouvert, bien que saisonnier, même si la plupart des postes sont occupés par d'anciens cavaliers reconvertis ou par des loueurs de chevaux (cependant, à l'avenir beaucoup de départs en retraite et de reprises de centres sont à prévoir).

Attention ! Le tourisme équestre ne se limite pas aux randonnées (c'est-à-dire des sorties de plusieurs jours avec déouchage). Ce sont aussi des promenades d'1 heure à la journée, des séjours de randonnée en étoile (les cavaliers reviennent tous les soirs au même gîte...). Les centres équestres pour vivre ont besoin de proposer des services annexes comme l'élevage et l'éducation de chevaux, l'accueil de cavaliers avec leurs propres chevaux, un service de restauration et de gîte, l'enseignement de l'équitation en extérieur...

- Le soigneur (palefrenier, soigneur cavalier, animateur soigneur...) assure le suivi quotidien des chevaux du centre
- Le guide organise et dirige des randonnées de plusieurs jours (l'animateur soigneur conduit des promenades et des randonnées sur une plus courte durée)

▷ L'Enseignement

- L'enseignant (ou moniteur) apprend aux pratiquants à monter à cheval...

Attention de ne pas confondre "Tourisme équestre" et "Équitation". Ce ne sont ni les mêmes métiers, ni les mêmes diplômes.

↳ **Tourisme équestre** : 3 diplômes : CQP ASA mention "tourisme équestre" / Brevet fédéral de GTE (Guide de Tourisme Équestre) / BPJEPS activités équestres mention "tourisme équestre"

↳ **Équitation** : 2 diplômes : CQP ASA mention "équitation" / BPJEPS activités équestres mention "équitation"

Paroles de Professionnel

Alain, animateur soigneur assistant

Alain a obtenu son diplôme d'ATE (accompagnateur de tourisme équestre) avant le 29/08/07, date à laquelle ce diplôme a disparu et a été remplacé par le CQP ASA. « J'ai validé le CQP ASA par équivalence. Je suis aussi propriétaire d'un centre équestre avec une vingtaine de chevaux. Mais attention, les personnes qui obtiennent le CQP ASA depuis le 29/08/07 ne peuvent plus se mettre à leur compte. »

Alain propose des randonnées et des cours d'équitation. « Je suis galop 7 et j'ai passé les diplômes de meneur d'attelage puis d'ATE, et donc d'ASA. C'est donc moi qui accompagne les gens en balade (quelques heures) ou en randonnées (quelques jours). Je travaille avec une personne, titulaire du BEES (Brevet d'Etat d'Éducateur Sportif), qui s'occupe des cours d'équitation et délivre les galops. »

Des randonnées ont lieu toute l'année, quelque soit le temps, et même la nuit. « Mon rôle est d'emmener des groupes sur des sentiers connus et reconnus. Je n'ai pas la possibilité de créer des itinéraires comme un GTE (Guide de Tourisme Équestre), je dois suivre ceux déjà existant.

Le public est varié et de tous les niveaux, mais la Bresse n'est pas encore une grande terre de tourisme équestre et les lieux à visiter sont trop espacés les uns des autres. Les "touristes" vont faire des randonnées dans des centres différents à chaque fois pour pouvoir faire des itinéraires nouveaux et découvrir d'autres paysages. Je n'ai pas de clients dont je sois certain qu'ils vont revenir année après année.

L' A nimateur S oigneur A ssistant

Jusqu'à présent, dans les centres équestres, les personnes chargées de l'encadrement des promenades étaient appelées "Accompagnateur de Tourisme Équestre" (ATE) et étaient titulaires du diplôme fédéral correspondant. Mais, la filière équestre a subi de nombreuses modifications et s'est réorganisée autour de 2 nouveaux diplômes : le CQP ASA mention "tourisme équestre" (niveau V) et le BPJEPS activités équestres mention "tourisme équestre" (niveau IV).

Le diplôme d'ATE a donc disparu ou tout du moins ne permettra plus d'exercer une activité professionnelle équestre. Il est remplacé par le CQP ASA (Animateur Soigneur Assistant) mention "tourisme équestre". Attention ! Si le CQP ASA permet d'exercer les mêmes fonctions que l'ATE, il ne **donne pas en revanche la possibilité de s'installer à son compte**. Dorénavant, pour ouvrir un nouveau centre équestre et proposer des randonnées, il faut impérativement la présence d'une personne titulaire d'un diplôme de niveau IV dans le secteur du tourisme équestre (BPJEPS, BEES, GTE). L'ASA seconde le diplômé de niveau IV dans toutes les activités du tourisme équestre. Il permet l'encadrement de promenades, de sorties à la journée ou de randonnées en étoile (enchaînement sur plusieurs jours de suite des randonnées à partir d'un même point de départ).

🌀 Fonctions de l'ASA

▷ Participation à la vie du centre

- Accueil du public : il présente aux clients la structure, les activités proposées, les consignes de sécurité à respecter...
- Entretien des boxes, des paddocks, des pâtures, des clôtures électriques mais aussi du centre (haies, barrières...)
- Entretien du matériel de sellerie, réparation des cuirs...
- Soins des chevaux

▷ Préparation des randonnées

- Préparation des chevaux (ou poneys) et du matériel (selles, sacoches, harnachement, trousse de secours...) en tenant compte du parcours, du niveau des cavaliers, du temps...
- Reconnaissance de l'itinéraire : il va sur les itinéraires connus (pas forcément balisés), il ne peut pas créer lui-même de parcours. Il connaît la topographie et sait suivre un itinéraire.

▷ Encadrement et animation

L'ASA encadre de manière autonome des cavaliers lors de promenades d'1h, de sorties à la journée ou de randonnées en étoile :

- Conduite de promenade avec des personnes qu'il ne connaît pas : il doit s'adapter au niveau de chacun. Il suit l'itinéraire ou le circuit préparé et se repère grâce à une carte topographique.
- Animation du groupe : l'ASA fait partager aux promeneurs ses connaissances sur la faune et la flore locale, sur les chevaux, le paysage... Il est capable de reconnaître les plantes toxiques. Il fait en sorte que l'entente soit bonne au sein du groupe. Attention ! Il n'est pas moniteur et n'est pas là pour enseigner de techniques équestres.
- Encadrement et sécurité. En tant que responsable du groupe, il veille à la sécurité des cavaliers : il fait respecter les règles de circulation, organise des arrêts en respectant les règles de sécurité, met les chevaux en ligne... Il a également des connaissances en secourisme qui lui permettent d'intervenir en cas d'accident. Il est titulaire de l'AFPS.

Il assiste le moniteur (diplômé de niveau IV) sur les randonnées itinérantes : il participe à la préparation, s'occupe de l'intendance... Il est habilité à faire des animations en carrière, sous la responsabilité du moniteur.

▷ L'entretien et soins des équidés (chevaux, poneys...)

Il est chargé de s'occuper des soins des équidés, du pansage, de l'alimentation... Il s'occupe aussi de la gestion de l'écurie.

- Pansage des chevaux, c'est-à-dire qu'il les nourrit, les brosse et les nettoie, et ce chaque jour. Il s'agit d'un travail contraignant, mais indispensable pour tonifier les muscles du cheval, garder sa robe propre et pour le maintenir en forme. Il faut également brosser la boue séchée, démêler sa crinière ainsi que sa queue. Les soins des pieds sont également très importants.
- Education du cheval d'extérieur et de tourisme équestre : travail à pied, à la longe (et/ou aux longues rênes), travail à cheval... Il s'occupe de l'apprentissage des jeunes chevaux, mais aussi de l'entretien des acquis des plus anciens.
- Participation à la ferrure : il entretient les pieds des équidés et doit être capable de remettre un fer.

🌀 Conditions de travail

- Il travaille le plus souvent en extérieur et au contact de la nature.
- Mais il ne fait pas que de l'équitation et ses autres activités au centre (entretien...) peuvent être pénibles physiquement.
- Les horaires de l'animateur soigneur correspondent aux heures de loisirs des promeneurs. Il peut donc travailler le week-end, en soirées et, bien sûr, pendant les vacances (il est aux 35h, mais ses heures peuvent être annualisées). Ce métier exige une disponibilité de tous les instants. Il vit avec les chevaux, dans la nature, au rythme des saisons. La journée n'est jamais tout à fait terminée, il reste toujours des choses à faire.

▷ Qualités requises

- Etre bon cavalier et aimer les chevaux
- Avoir des compétences pour animer et encadrer un groupe
- Avoir un bon sens relationnel, se montrer patient avec les clients et être capable de s'adapter aux différents publics (niveau, âge, envies...).
- Savoir faire preuve d'autorité pour se faire respecter des chevaux et des randonneurs
- Etre dynamique
- Avoir un bon sens de l'orientation
- Aimer le travail en équipe
- Etre robuste physiquement
- Etre disponible (horaires contraignants) et mobile géographiquement

▷ Salaire

Les ASA dépendent d'une convention collective qui fixe le niveau de leur rémunération (convention collective n° 3603 du 01/07/1975). L'animateur soigneur doit toucher 1 316, 50€ brut mensuel (au 01/12/07 - dernière mise à jour).

A ce salaire peuvent s'ajouter des avantages (possibilité d'un logement sur place et de repas) qui sont définis par contrat avec le centre équestre.

▷ Evolution de carrière

- Le titulaire du CQP ASA peut se présenter à l'entrée en formation BPJEPS mention "tourisme équestre". Il obtient même de droit 2 modules du BPJEPS.
- Il peut aussi devenir GTE (guide de tourisme équestre).
- Il peut chercher à diversifier ses compétences en devenant meneur d'attelage par exemple.
- Au bout de plusieurs années d'expérience, il peut évoluer vers des postes de responsable d'écurie.

🌀 Marché de l'Emploi

- Globalement, le nombre d'établissement équestre progresse de 8% par an depuis ces 20 dernières années.
- L'ASA peut exercer sous 2 statuts différents :

* Salarié à **durée indéterminée** (CDI), à plein temps ou à temps partiel. A temps partiel, il exerce le plus souvent une autre activité professionnelle qui le laisse disponible les jours de loisirs des clients. Le nombre de CDI a tendance à augmenter (les horaires sont annualisés sur l'année). L'hiver, l'ASA s'occupe du centre, éduque les chevaux, prépare la saison... De plus en plus de centres proposent des activités toute l'année. Ce développement est favorisé par l'arrivée du BPJEPS activités équestres spécialité "tourisme équestre" qui peut permettre d'enseigner l'équitation tourisme équestre (équitation en extérieur). Il n'en reste pas moins que l'activité est plus importante à certaines périodes (à partir de mai et jusqu'en septembre-octobre avec une pointe l'été), ce qui oblige les centres à recruter des saisonniers.

* Salarié **saisonnier** (CDD) : il est embauché à durée déterminée, pour une saison correspondant à une activité équestre précise dans une région donnée (par exemple pendant les vacances scolaires pour les enfants ou pendant la période estivale). Il exerce le plus souvent une autre activité professionnelle (qui peut aussi être dans le secteur de l'équitation). Il doit alors être mobile.

Et puis, chaque centre a ses particularités, nous ne faisons pas tous le même type de randonnées. Cela permet de proposer une certaine variété aux randonneurs. »

Alain ne propose pas à l'avance des programmes de randonnées avec des dates précises. « C'est impossible pour moi car trop de paramètres entrent en jeu : les clients, les chevaux, le temps... Je démarre une excursion en fonction du nombre de personnes qui sont intéressées, les groupes vont de trois personnes au minimum à dix au maximum. Les randonnées concernent généralement des "habitués" du tourisme équestre et se font en automne et au printemps. Les amateurs de promenade se tournent, eux, plutôt vers des balades de quelques heures, surtout en été pendant les vacances. »

Le métier d'ASA est difficile et très physique : il faut notamment être capable de déferler les chevaux. « C'est une profession très complète qui demande beaucoup de travail : un ASA doit être capable de diriger une randonnée, d'effectuer les diverses tâches nécessaires à la bonne marche du centre (nettoyer les boxes, donner à manger aux chevaux, entretenir le site, soigner les chevaux...) et aussi de s'occuper des relations avec la clientèle. Il ne faut pas faire attention aux horaires : on commence tôt et on finit tard. En effet, avant et après la randonnée, il faut s'occuper des chevaux, les préparer, les soigner... On ne passe donc pas son temps qu'à cheval, surtout dans mon cas où je suis aussi propriétaire du centre. »

Pour être un bon ASA, il ne suffit pas d'être un bon cavalier ; il faut également avoir des qualités humaines pour savoir gérer un groupe, se faire respecter des clients comme des chevaux sans avoir l'air trop sec. « Il s'agit de se faire plaisir et de faire plaisir aux gens. La randonnée est sous l'autorité de l'ASA, il doit tout prévoir, tout gérer, c'est assez stressant, ce n'est pas simplement une promenade, cela implique toute une organisation derrière. Il faut, en effet, surveiller les cavaliers, qui sont parfois des "casse-cou", mais aussi les chevaux qui peuvent être imprévisibles. »

On ne s'improvise pas ASA, il faut suivre une formation. Il faut bien se rendre compte que l'équitation en extérieur est très différente de celle en manège. « Il faut faire attention au terrain, veiller à ce que les chevaux ne mangent pas n'importe quoi, être capable de soigner un cheval blessé, savoir organiser un circuit, apporter les premiers secours à un cavalier... »

La randonnée équestre, ce n'est pas seulement faire du cheval, c'est transmettre au groupe ses connaissances sur la région, les chevaux... Il faut donc savoir adapter son discours et son itinéraire aux différents types de cavalier. « Les adolescents veulent généralement une allure plus rapide et sportive que des randonneurs de 50 ans. Je ne leur montre pas non plus les mêmes choses : les monuments pour les uns, les traces d'animaux pour les autres. Il faut aussi s'adapter en fonction du niveau des personnes et bien l'évaluer avant de partir : je ne pars pas avec des gens qui n'en sont pas capables. Quand c'est le cas, je ne prends pas le risque de les emmener, c'est trop dangereux, je leur conseille plutôt de prendre quelques leçons. »

- Les animateurs soigneurs peuvent exercer dans les centres équestres, les centres de loisirs ou tout organisme qui souhaite proposer des randonnées à cheval (ou à poney) à des groupes. En 2002, la Fédération Française d'Équitation comptait 6 228 établissements équestres dont 3 161 avaient des employés. La plupart de ces structures développent uniquement une activité équestre, mais certaines sont multisports ou font aussi de l'élevage ou du commerce de chevaux. Il s'agit, en général, de petites entreprises (en moyenne 2 salariés), rares sont celles qui ont plus de 10 salariés.
- Les centres équestres doivent faire face à un problème. Ils n'arrivent pas à trouver des salariés pour des postes d'assistant. Jusqu'à présent, la plupart des titulaires du diplôme d'ATE se mettaient à leur compte et n'étaient pas intéressés par ce type d'emploi. La réforme des diplômes de la filière et l'apparition du CQP ASA ont pour objectif de résoudre ce problème. En effet, ce nouveau diplôme ne permet pas de s'installer à son compte, mais d'être salarié. Et c'est ce type de profil dont ont besoin les centres actuellement.
- Le marché de l'emploi semble correct si l'ASA est mobile géographiquement. Le tourisme et les centres équestres se sont développés un peu partout en France. Les régions plus touristiques ont davantage recours à des emplois saisonniers pendant les périodes plus chargées (vacances...). Les régions rurales (comme la Bourgogne, le Centre, le Limousin...) proposent davantage de CDI.
- En Bourgogne : on compte 65 centres de tourisme équestre employant, en général, un CDI et un CDD. Les propriétaires ont souvent besoin de recruter une 3ème personne pour se dégager du temps pour les tâches administratives et les activités annexes. Il est, en effet, difficile de vivre seulement du tourisme équestre, il faut proposer d'autres services : élevage, gîte, restauration, éducation de chevaux...

Formation : le CQP ASA mention "tourisme équestre"

Le diplôme fédéral d'ATE (accompagnateur de tourisme équestre) tel qu'on le connaît s'arrête. Le nouveau diplôme fédéral d'ATE sera un diplôme bénévole ne permettant plus d'exercer contre rémunération. Mais attention, conformément au décret du 27 août 2004, les titulaires de l'ATE dont le diplôme sera délivré avant le 29 août 2007 conserveront leurs droits acquis pour l'encadrement des activités équestres (c'est-à-dire qu'ils pourront s'installer à leur compte et mener leur activité sans la présence d'un diplômé de niveau IV).

Le CQP ASA (créé par un arrêté du 15/10/05) est décliné en 2 mentions :

- Equitation (qui comporte 2 supports "équitation sur poney" ou "équitation sur cheval") pour enseigner
- Tourisme équestre pour animer des promenades équestres

Le CQP ASA est accessible dans le cadre de la VAE (Validation des acquis de l'expérience) pour les personnes justifiant de 3 ans minimum d'expérience à temps plein.

Conditions d'entrée

- Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation
- Être titulaire de l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours) ou de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1)
- Être titulaire de la capacité équestre professionnelle 1 (CEP 1 - voir ci-contre)

Un positionnement en début de formation peut permettre d'obtenir des allègements de formation selon le niveau (mais cela ne veut pas dire dispense d'examen).

Durée de la formation

- 750h en centre de formation
- 750h en entreprise

Programme

- UC 1 : être capable de mobiliser des connaissances liées à l'emploi des équidés et à l'encadrement des publics
- UC 2 : être capable de réaliser l'accueil du public et la maintenance liée aux activités équestres
- UC 3 : être capable de maîtriser les techniques professionnelles liées à l'emploi et à la préparation des équidés (donne l'équivalent du CEP 2)
- UC 4 : être capable d'encadrer un groupe de pratiquants dans le cadre d'une action d'animation

Organismes en Bourgogne pour la mention « Tourisme Équestre »

- Le Moulin de Vaux, 71600 NOCHIZE (03.85.88.31.51.)
- Centre équestre et de Loisirs de Corlay, 71240 NANTON (03.85.92.22.94.)
- Ferme équestre de Traclin, 58120 ST LEGER DE FOUGERET (03.86.79.40.17.)
- A Hue A Dia, Le Bourg, 71540 SOMMANT (03.85.82.66.48.)

Organisme dans le Rhône pour la mention « Tourisme Équestre »

- La Rando L'Or, Ferme de Prejeurin, 69700 ECHALAS (04.72.24.58.89.)

Actuellement, aucune formation en Franche-Comté. Pour connaître la liste des organismes de formation en France : www.cpne-ee.org.

Équivalences d'autres diplômes vers le CQP ASA mention "tourisme équestre"

	UC 1 Théorie	UC 2 Accueil et Soins	UC 3 Pratique à cheval	UC 4 Pédagogie
BAP obtenu avant le 29/08/07	Acquis	Acquis	A Valider	A Valider
BAPAAT Poney	Acquis	Acquis	A Valider	A Valider
CQP ASA mention « équitation » support cheval ou poney	Acquis	Acquis	A Valider	A Valider

Équivalence ATE et CQP ASA

Les titulaires ayant obtenu le diplôme d'ATE (Brevet d'accompagnateur de tourisme équestre délivré par la Fédération française d'équitation) avant le 29/08/07 et justifiant de 1 200h minimum d'exercice professionnel peuvent demander l'équivalence du CQP ASA.

Ils doivent faire leur demande auprès du CPNE-EE (www.cpne-ee.org).

Où trouver des offres d'emploi ?

Les offres d'emploi sont diffusées sur des sites spécialisés (quelques exemples ci-dessous) ou via le bouche-à-oreille (les professionnels se connaissent tous) :

- GHN (www.ghn.com.fr) rubrique "emplois"
- CNTE (www.tourisme-equestre.fr) pour trouver les coordonnées des centres équestres en France.
- Fédération française d'équitation (www.ffe.com) rubrique "petites annonces"
- Anim'jobs, site d'emploi dans l'animation (www.animjobs.com)
- 1Cheval (www.1cheval.com) rubrique "Achat/Vente"
- Conseil de la filière cheval en Rhône-Alpes (www.cheval-rhone-alpes.com) rubrique "Petites annonces"
- Cheval Magazine (www.chevalmag.com) version papier ou internet
- Syndicat National des entreprises du tourisme équestre (<http://snet.free.fr>)

La CEP 1, qu'est-ce que c'est ?

Les différents niveaux de CEP (capacités équestres professionnelles) correspondent aux besoins des entreprises. La CEP 1 au moins est **obligatoire** pour entrer en formation CQP ASA.

Pour valider la CEP 1, il faut passer 4 épreuves (droit d'examen de 110€).

Epreuve n°1 : épreuve à cheval

Test individuel de 10 minutes (après 10 minutes de préparation) en carrière ou en extérieur. Travail aux 3 allures, dans un lieu sécurisé, incluant des transitions inter-allures et des courbes larges et serrées. Le test est suivi d'un entretien.

Epreuve n°2 : épreuve de soins autour du cheval

Test individuel de 10 minutes (après 10 minutes de préparation) sur l'une ou plusieurs des opérations suivantes :

- Le pansage
- Brider et seller un équidé
- Soins après le travail
- Entretien des pieds

Le test est suivi d'un entretien.

Epreuve n°3 : épreuve à pied, travail du cheval

Test individuel de 10 minutes (après 10 minutes de préparation) sur l'une ou plusieurs des opérations suivantes :

- Détente à la longe d'un cheval ou d'un poney
- Présentation en main d'un équidé d'instruction

Le test est suivi d'un entretien.

Epreuve n°4 : cumul des entretiens, capacité d'explication, analyse des actions et commentaires

Lieux de formation

Pour connaître les prochaines sessions et lieux d'organisation de cet examen, consultez le site du CPNE-EE (commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestres) : www.cpne-ee.org (rubrique "calendrier des sessions CEP").

Préparation à cet examen

Vous pouvez vous préparer à cet examen dans des centres de formations ([voir le CPNE : www.cpne-ee.org](http://www.cpne-ee.org)).

Les autres diplômes du secteur équestre

Les diplômes sont nombreux dans ce domaine et sont organisés par différents ministères.

► Certifications professionnelles délivrées par la profession :

- CQP ASA mention « tourisme équestre » ou « équitation »

► Titres fédéraux délivrés par la Fédération Française d'Equitation

Les diplômes concernés sont le **GTE** (guide de tourisme équestre), le **BAP** (brevet d'animateur poney) et l'**ATE** (accompagnateur de tourisme équestre).

Il faut bien distinguer :

- Les diplômes obtenus **avant** le 29/08/07 qui permettent un exercice professionnel contre rémunération.
- Les diplômes obtenus **depuis** le 29/08/07 qui permettent d'exercer bénévolement uniquement.

► Diplômes délivrés par le Ministère des Sports

- BAPAAT (diplôme de niveau V) mention « randonnée équestre » (peu reconnu par la profession) ou « poney »
- BPJEPS (diplôme de niveau IV créé en 2001) mention « équitation », « tourisme équestre », « attelage », « équitation western », « équitation de travail et de tradition ». Il remplace le BEES1.
- Le DEJEPS (diplôme de niveau III créé en 2006) spécialités « perfectionnement sportif » ou « animation socio éducative ou culturelle ». Il doit remplacer le BEES2.
- Le DESJEPS (diplôme de niveau II créé en 2006) spécialités « perfectionnement sportif » ou « animation socio éducative ou culturelle ». Il doit remplacer le BEES3.

► Diplômes délivrés par le Ministère de l'Agriculture

Diplômes de niveau V (CAP/BEP)

- CAPA option « cavalier-soigneur, lad-jockey/lad-driver, lad-driver d'entraînement »
- CAPA option « maréchalerie »
- CAPA option « soigneur d'équidés »
- BEPA option « activités hippiques » spécialité « maréchalerie »

- BEPA option « activités hippiques » spécialité « accompagnement de randonnées équestres »

- BEPA option « activités hippiques » spécialité « entraînement du cheval de compétition »

- BEPA option « activités hippiques » spécialité « soigneur aide-animateur »

Diplômes de niveau IV (Bac)

- Bac Pro « conduite et gestion de l'exploitation agricole » option « production du cheval »
- BPREA

Diplômes de niveau III (Bac+2)

- BTSa option « productions animales »

► Diplômes délivrés par l'Education Nationale

- CAP Sellier harnacheur (diplôme de niveau V)

📍 Le Guide de Tourisme Equestre

Comme l'Animateur Soigneur Assistant (ASA), le Guide de tourisme équestre (GTE) conduit des randonnées équestres (animation, contrôle de la sécurité, gestion du groupe...). Il porte une attention particulière à l'accompagnement des cavaliers, les enfants notamment. Il s'occupe également des soins à apporter aux animaux (alimentation, débouillage...). Mais, à la différence de l'ASA, il peut organiser des **randonnées de plusieurs jours** et peut **créer lui-même des itinéraires**.

Diplôme : Brevet fédéral de Guide de Tourisme Equestre.

Attention, ce diplôme est toujours en refonte et plus aucune session d'examen n'est organisée pour l'instant.

📍 Sites utiles

- @ **Ministère Jeunesse et Sports** (www.jeunesse-sports.gouv.fr rubrique "Emploi-formation" puis "les formations et diplômes professionnels dans le sport et l'animation" :
 - Infos sur les diplômes (législation, spécialités...) dans la sous-rubrique "les formations et diplômes professionnels"
 - Calendrier des formations (pour le BPJEPS notamment) dans la sous-rubrique "calendrier des formations et des examens"
- @ **Directions régionales Jeunesse et Sports** (où les calendriers des formations sont également en ligne) :
 - En Bourgogne : www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr (rubrique "Formations Examens VAE")
 - En Franche-Comté : www.drjjs-franche-comte.jeunesse-sports.gouv.fr (rubrique "informations générales" puis "Formations et examens")
 - En Rhône-Alpes : www.drjjs-rhone-alpes.jeunesse-sports.gouv.fr (rubrique "Formation-Examens")
- @ **CPNE** (Commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestres) : www.cpne-ee.org. Toutes les rubriques sont intéressantes pour en savoir plus sur le CQP ASA, mais aussi sur les équivalences entre les diplômes...
- @ **Fédération française d'Equitation** (www.ffe.com)
- @ **Comité régional du Tourisme équestre en Bourgogne** (www.tourismequestre-bourgogne.com)
- @ **GHN** (www.ghn.com.fr) : Groupement hippique national
- @ **SNETE** (<http://snete.free.fr>) : Syndicat national des entreprises du tourisme équestre

📍 Le BPJEPS "activités équestres"

Le BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport) est un diplôme de niveau IV (Bac) du Ministère des Sports. Il a remplacé le BEES 1 (Brevet d'état d'éducateur sportif). Il existe de nombreux BPJEPS dans différentes disciplines sportives (activités nautiques, loisirs tous publics, sport automobile...).

Le BPJEPS "activités équestres" se décline en 5 mentions : "équitation", "équitation de tourisme équestre", "équitation western", "attelage" et "équitation de tradition et de travail". Pour travailler dans le tourisme équestre et animer des randonnées, il faut, bien sûr, avoir la mention "tourisme équestre". Quelle que soit la mention, le BPJEPS permet d'initier au galop 4 de toutes les disciplines et permet l'enseignement jusqu'aux premiers niveaux de compétition de sa mention.

Pour connaître les diplômes permettant d'obtenir tout ou partie du BPJEPS, consultez le site du CPNE (<http://www.cpne-ee.org>).

Le BPJEPS permet d'enseigner la pratique du tourisme équestre, d'être salarié dans une structure n'employant aucun titulaire d'un diplôme de niveau IV en tourisme équestre, de s'installer à son compte, d'animer des randonnées sur plusieurs jours...

Organisme en Bourgogne (pour 2007-2009) :

Le BPJEPS "activités équestres" mention "tourisme équestre" et mention "équitation western" est organisé en Bourgogne par l'APROFE, un groupement de 5 centres équestres. Le stagiaire tourne sur ces 5 centres :

- Le Moulin de Vaux à Nochize (71) : 03.85.88.31.51.
- Le Centre équestre et de Loisirs de Corlay à Nanton (71) : 03.85.92.22.94.
- Le Centre Equestre des Ruchérons à Marsannay-le-Bois (21) : 03.80.35.76.28.
- L'Ecole française des Métiers du Cheval à Maux (58) : 06.24.60.15.63.
- Ferme équestre de St Laurent-les-Gaillards à St Laurent en Brionnais : 03.85.28.06.59. ou 06.83.45.44.10.
- A Hue A Dia, Le Bourg, 71540 SOMMANT (03.85.82.66.48.)

Le BPJEPS "activités équestres" mention "équitation" est organisé par le CREPS de Dijon (03.80.65.46.12)

Organismes de formation dans les autres régions :

Pour connaître les centres habilités à délivrer cette formation, contactez la DRJS (Direction Régionale Jeunesse et Sports) de chaque région ou connectez-vous sur leur site internet (voir encadré).